

RÉUNION DU 9 SEPTEMBRE 2015

Convocation : 2 septembre 2015

Affichage : 11 septembre 2015

L'an deux mille quinze, le neuf septembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le deux septembre, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

Etaient présents : BARBÉ Stéphane, NÉE Marcel, COLARD Antoinette, DUPONT Olivier, TRAVERS Chantal, ROINÉ Philippe, GALLE Sandrine, BIENFAIT Emmanuelle, RENAN Loïc, LEPLEY Laurence, ROULLAND Alain, LEPOITTEVIN Béatrice, COTTEBRUNE Serge.

Absents excusés : AUBRY Gérard (pouvoir donné à Marcel NÉE), GOUPILLOT Sylvie.

Secrétaire de séance : GALLE Sandrine

Début de la séance : 20H30

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 29 juin 2015, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Avant de débiter la réunion, Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Acquisition d'un véhicule pour l'atelier.

L'assemblée, à l'unanimité, autorise l'ajout de ce point.

URBANISME

Permis de Construire :

- LEMOIGNE Pascal – 160 La Longue Chasse : Construction d'un garage et de deux appentis.
- Jardinerie LEGRUEL – RN 13 Le Blanchuquet : Construction de l'extension d'une réserve.
- ROQUIER Benoît – Les Boulays : Construction de bâtiments agricoles et extension de la stabulation.
- PATRIX Philippe – 8 Hauteville : Construction d'un garage.
- MOUCHEL Paul-Albert et COTTEBRUNE Milène – 22 Les Tourterelles : Rénovation et extension d'une maison et construction d'un garage.
- LELION Jean-Luc – 30 Les Corbières : Construction d'un préau.

Déclarations Préalables :

- PICHON Anthony et LEBREDONCHEL Honorine – 15 Les Jardins de la Mairie : Pose de deux fenêtres de toit.
- ERDF – ZA Claude Chappe : Mise en place d'un poste de transformation.
- LANDAIS Émile – 4 RN 13 Les Tourterelles : Pose d'une fenêtre de toit.

Certificat d'urbanisme :

- LAUNEY Evelyne – Les Bertrands : Création d'un terrain constructible.

Concernant ce dossier, la réponse d'ERDF indique qu'une participation communale estimée à 5600 € HT sera demandée.

L'assemblée décide, par 10 voix pour, 3 abstentions (Laurence LEPLEY, Emmanuelle BIENFAIT et Stéphane BARBÉ) et une voix contre (Serge COTTEBRUNE) de prendre en charge les frais d'extension à venir dans le cadre de ce projet. L'avis du Maire sera rédigé en ce sens.

CONVENTION AVEC ERDF POUR UNE EXTENSION DE RESEAU

L'assemblée, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention proposée par ERDF relative à une extension de réseau visant à alimenter un lotissement de sept lots à la Croix Dubost. La participation communale est de 5680,39 € TTC.

VOIRIE : TRANSFERT DE VOIRIE SUR LA ZA CLAUDE CHAPPE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la délibération n°74-2010 en date du 6 décembre 2010, relative au transfert de gestion de voiries situées aux abords de la RD 352 sur la ZA Claude Chappe. A cette époque, la commune avait décidé de transférer du domaine privé de l'État à la voirie communale les parcelles A1965 et A1967p2. Les services de l'État devaient se charger des formalités administratives pour le transfert de gestion de ces biens. Or, depuis, aucun acte n'a été signé et ces parcelles font toujours partie du domaine privé de l'État, et la commune ne se sent plus en mesure d'assumer cette charge supplémentaire. En effet, de nombreuses enseignes se sont installées dans ce secteur et celles-ci demandent à ce que des aménagements soient réalisés sur cette voie, qui est de plus en plus empruntée.

C'est pourquoi il est proposé à l'assemblée de revenir sur la décision prise à l'époque, et d'annuler partiellement cette délibération. L'assemblée, à l'unanimité, décide d'annuler partiellement la délibération n°74-2010 en retirant le paragraphe suivant :

« - Au transfert dans la voirie communale des emprises foncières propriété de l'État et cadastrées section A n°1965 et 1967p2. »

BÂTIMENTS : VALIDATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'Agenda d'Accessibilité Programmée établi par SOCOTEC pour le compte de la commune. Les travaux listés s'échelonnaient entre 2016 et 2021 pour un montant total estimé de 103 950 € HT.

L'assemblée valide cet agenda et autorise le Maire, à l'unanimité, à le déposer au service « Accessibilité » de la Préfecture.

CCDD : RAPPORTS ANNUELS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les rapports annuels relatifs aux services déchets, eau potable et assainissement sont consultables en mairie.

CCDD : INFORMATIONS

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Monsieur le Maire informe l'assemblée que le cahier des charges pour nommer un cabinet d'études est en cours de rédaction. Un calendrier jugé optimiste indique que la mise en place du PLUI durerait 45 mois.
- Commune nouvelle : Lors des réunions qui ont eu lieu en juillet, l'idée de rassembler les neuf communes en une commune nouvelle n'a pas réussi à faire l'unanimité, ce qui était indispensable pour que ce projet voie le jour. L'idée n'a pas complètement été abandonnée, les études vont continuer. La date butoir du 31 décembre n'étant plus d'actualité, l'éventuelle « commune nouvelle » ne pourra plus prétendre au maintien des dotations et des subventions.

PERSONNEL : MISE EN PLACE DU COMPTE ÉPARGNE TEMPS

Monsieur le Maire indique que le 28 janvier 2015, l'assemblée s'était mise d'accord pour proposer des modalités d'application du Compte Épargne Temps pour le personnel communal, au Comité Technique du Centre de Gestion.

Après avis favorable du Comité Technique en date du 16 juin 2015, la mise en place du Compte Épargne Temps est validée par le conseil.

LOCATION DES SALLES COMMUNALES : FACTURATION DE FRAIS DE REMISE EN ÉTAT

Dans le cadre de la location de la Maison du Sonneur, des dalles de plafond ont été abimées. Le chèque de caution du locataire a été conservé en mairie, le temps d'établir le montant dû. Monsieur le Maire propose de demander la participation suivante au locataire :

- Montant de la facture « Point P » : 110,51 €
- Quatre heures passées par l'employé communal à 15,39 € : 61,56 €

Soit un montant total à demander au locataire de 172,07 €.

L'assemblée valide la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à émettre un titre afin de recouvrer cette somme, et à restituer le chèque de caution une fois cette somme réglée.

SCOLAIRE : CONVENTION RELATIVE AU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

L'assemblée prend connaissance de la convention relative au Projet Éducatif Territorial présenté par Monsieur le Maire, pour une application au 1^{er} septembre 2015 et pour une durée de deux années scolaires, dans la continuité de ce qui s'est fait dans le courant de l'année scolaire 2014-2015.

Pour le premier trimestre, les activités retenues sont l'apprentissage de la langue des signes, et les travaux manuels artistiques.

Pour cette année scolaire, il a été décidé d'alléger la séance TAP du mardi en axant plus les activités sur le jeu. Suite aux réunions du comité de pilotage, il a été décidé de mélanger les classes pour les TAP et de donner le choix aux enfants pour les activités.

A l'unanimité, le Maire est autorisé à signer cette convention.

SCOLAIRE : INFORMATIONS DIVERSES SUR LA RENTRÉE

La rentrée s'est déroulée sans souci. Les effectifs sont les suivants :

- Ecole : 150 élèves,
- Cantine : 134 enfants,
- Garderie : nombre fluctuant avec une moyenne de 35/36 enfants,
- Centre de loisirs du mercredi : 22/23 enfants.

Alain ROULLAND demande où en est la mise en place des abris bus. Olivier DUPONT répond qu'il a eu des contacts avec la personne en charge de ce dossier au sein du conseil départemental. L'appel d'offres a eu lieu courant août, et les travaux devraient être terminés pour la fin du mois.

Olivier DUPONT présente à l'assemblée le résultat des consultations concernant les fournisseurs de cantine.

- La viande continuera à être fournie par la boucherie BOSQUET,
- Les fruits et légumes continueront à être fournis par POMONA,
- Le poisson sera toujours livré par « Philippe PELAN »,
- Pour les produits surgelés, TRANSGOURMET continuera à livrer,
- Pour l'épicerie, PRO à PRO conserve le marché,
- Pour les produits frais, DISFRAIS continue à livrer pour le moment, mais cela devrait changer car PRO à PRO est plus intéressant. Reste à voir les capacités de stockage pour pouvoir atteindre la quantité nécessaire à la livraison. La commune devrait prochainement faire l'acquisition d'un réfrigérateur supplémentaire afin d'effectuer les commandes pour deux semaines, et ainsi pouvoir passer commande auprès de PRO à PRO.

FINANCES : AUTORISATION DE PAIEMENT

Monsieur le Maire est autorisé à mandater à la mairie de Cherbourg-Octeville trente-quatre séquences éducatives à la piscine municipale pour un montant de 2370,48 €.

FINANCES : BUDGET ANNEXE

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée de la nécessité de créer un Budget Annexe intitulé « ZA Les Chèvres » lié au découpage, à l'aménagement et à la revente du terrain communal situé sur la Zone d'Activités des Chèvres. Il précise que ce Budget sera assujetti à la TVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Approuve la création d'un Budget Annexe « ZA Les Chèvres » assujetti à la TVA,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

L'assemblée valide le budget et qui peut se résumer ainsi :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le Budget Annexe tel que présenté par Antoinette COLARD, qui s'équilibre ainsi :

	RECETTES	DEPENSES
Section de Fonctionnement	60 000 €	60 000 €
Section d'Investissement	60 000 €	60 000 €
	60 000 €	60 000 €

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique qu'un panneau va être confectionné afin de trouver un acquéreur sur la deuxième parcelle à vendre.

ACQUISITION D'UN VÉHICULE POUR L'ATELIER

Monsieur le Maire est autorisé à faire le nécessaire pour acquérir un véhicule pour l'atelier :

Il s'agit d'un Peugeot PARTNER de 2008 avec 94.000 km au compteur pour un montant TTC de 6790 €. A ce montant, il faut ajouter le prix de la carte grise (270,50 €), des tapis de sol en PVC (91,98 € TTC la paire), le flochage du logo sur les deux portes avant pour 119,65 € TTC, et un bac PVC sur mesure à installer dans le coffre afin de faciliter l'entretien du véhicule pour un montant de 725,49 € TTC. Le montant de l'ensemble serait de 7997,62 € TTC.

DEMANDES DE SUBVENTION

L'assemblée, décide, à l'unanimité, d'octroyer au « Club Tollevastais de l'Amitié », association nouvellement créée une subvention d'un montant de 700 €.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Forum des associations : la première édition de cette manifestation s'est tenue le samedi 5 septembre. Les associations étaient satisfaites de cette initiative. Cette manifestation sera renouvelée à la rentrée prochaine, la Maison du Sonneur a été retenue à cet effet le 3 septembre 2016.
- Club Tollevastais de l'Amitié : L'ensemble du conseil municipal est convié à l'inauguration de cette nouvelle association le 24 septembre à 18h à la Maison du Sonneur.
- Élections régionales : Monsieur le Maire rappelle que les élections régionales se tiendront les 6 et 13 décembre, et il informe l'assemblée que le scrutin se déroulera dans la salle du conseil municipal, étant donné que la salle polyvalente sera utilisée pour le marché de Noël lors du premier tour.
- Prochaine réunion : La prochaine réunion se tiendra le mercredi 14 octobre 2015.